

**PORTANT PRÉCISION SUR LE PÉRIMÈTRE  
DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DONNÉE À LA DRH ADJOINTE  
EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DU DGS**

**LE PRÉSIDENT,**

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 711-11, L 712-2, D 951-3 et R 951-4,
- Vu le décret n°2010-175 du 23 février 2010 modifié relatif à l'emploi de directeur général des services d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou d'école nationale d'ingénieur,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10,
- Vu les statuts d'Avignon Université,
- Vu l'arrêté du président n° 2023-38-DAGAP du 5 décembre 2023 portant délégation de signature au Directeur Dénéral des Services (DGS),
- Vu l'élection de Monsieur Georges LINARES à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2023,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il est précisé que la délégation de signature, prévue au 4.2 de l'arrêté n° 2023-38-DAGAP du 5 décembre 2023 précité, à effet de signer au nom du président tout acte ou document en matière de ressources humaines, donnée à **Mme Anne-Laure AUTIER**, DRH adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement du DGS, porte notamment sur les actes concernant les éléments de paye des personnels.

**Article 2**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera affiché de manière permanente en zone présidence, consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires » ; et transmis à Monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités.

Le présent arrêté sera notifié aux délégataires concernés et transmis à l'agent comptable.

**Article 3**

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 18 décembre 2023

Le Président d'Avignon Université,



Georges LINARES  
74 rue  
84029 Avignon  
cedex 1

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, et publié le

**20 DEC. 2023**